



ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Référence: WLI/100

5 novembre 2015

PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE FAIT À GENÈVE LE 27 JUILLET 2015

NOTIFICATION D'ACCEPTATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la République du Kazakhstan a déposé entre mes mains, le 31 octobre 2015, un instrument d'acceptation du Protocole susmentionné, par lequel elle reconnaît être entièrement liée par la signature de son plénipotentiaire apposée le 27 juillet 2015.

Conformément à son paragraphe 8, le Protocole entrera en vigueur le 30 novembre 2015.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, la République du Kazakhstan deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 30 novembre 2015.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 9 du Protocole.

Roberto Azevêdo
Directeur général